



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Dixième session

Rome, 16-20 mars 2015

**Rapports des Parties contractantes sur la mise en œuvre:
réussites et obstacles rencontrés**

Point 17 de l'ordre du jour

**Document élaboré par le Secrétariat de la Convention internationale pour
la protection des végétaux (CIPV)**

I. Historique

1. Des participants à la neuvième session de la CMP (2014) ont été invités, pour la première fois, à présenter leurs succès et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la CIPV et des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP). Leurs interventions ont été favorablement accueillies et ces présentations font maintenant l'objet d'un point permanent de l'ordre du jour de la CMP. Une notice relative à l'appel à propositions sur ce point a été publiée le 10 décembre 2014 sur le Portail phytosanitaire international (PPI)¹.

II. Propositions de présentation

2. Les présentations doivent être d'une longueur maximum d'une à trois pages et porter sur des questions qui intéressent toutes les Parties contractantes. Les propositions seront examinées par le Secrétariat de la CIPV, avec l'aide du Bureau. Toutes les propositions qui satisferont aux critères susmentionnés seront rassemblées dans un document de la CMP. Les membres de la CMP dont la proposition aura été retenue seront invités à en faire une présentation d'une durée de cinq minutes à la dixième session de la CMP (2015).

¹ Notice relative à l'appel à soumission de présentations sur les succès et défis en lien avec les activités de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/news/ippc-secretariat/appel-%C3%A0-soumission-de-pr%C3%A9sentations-sur-les-succ%C3%A8s-et-d%C3%A9fis-en-lien-avec-les>.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

3. Les propositions, accompagnées du texte de la présentation, doivent être communiquées aux Secrétariat de la CIPV (IPPC@fao.org) au plus tard le 13 février 2015 (la précédente date limite avait été fixée au 23 janvier 2015). Elles peuvent être rédigées dans l'une des six langues officielles de la FAO et seront publiées dans le document de la CMP dans leur langue d'origine.